



CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET SERVICES MULTIMEDIAS

Cette Charte s'adresse à tous les élèves et étudiants usagers du réseau pédagogique de l'Institut Saint-Dominique de Pau. Elle a pour but de définir les conditions générales d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias de l'Etablissement, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur.

La présente Charte précise les droits et les obligations que l'Institut Saint-Dominique et l'élève ou étudiant utilisateur s'engagent à respecter, notamment les modalités d'accès, les conditions et limites d'utilisation des services proposés, ainsi que le cadre des éventuels contrôles portant sur leur usage.

Conformément aux textes du Code Pénal et du Code de la Propriété intellectuelle,
Vu la Loi Informatique et Libertés (n°78-17 du 6 janvier 1978),
Vu la Loi sur la liberté de la presse de 1881, et ses modifications,
Vu la Loi de la communication audiovisuelle (n°86-1067 du 30 septembre 1986),
Vu la Loi d'orientation sur l'Education du 10 juillet 1989,
Vu l'article L 122-5 du Code de la Propriété intellectuelle,

Il s'en suit le présent contrat établi entre
d'une part, Monsieur Xavier GOUËT, Chef d'Etablissement de l'Institut Saint-Dominique de Pau,
et d'autre part,, élève ou étudiant en classe de

CONDITIONS D'ACCES

- Un **compte informatique** est attribué en début d'année à chaque utilisateur. Le login et le mot de passe sont nominatifs et personnels. Les modalités de connexion font l'objet d'une initiation en début d'année scolaire.
- L'utilisation du parc informatique répond à un **projet pédagogique**.

CONDITIONS D'UTILISATION

- Chaque utilisateur dispose d'un **répertoire personnel** pour la sauvegarde de son travail. Il est responsable de ce qui s'y trouve, ainsi que de ce qui se fait sous son nom de connexion. Le répertoire personnel ne sert qu'à des fins scolaires. Aucun programme exécutable (du type *.exe ou *.com, par exemple) ne doit être copié dans le répertoire personnel.
- L'utilisation des clés USB doit rester exceptionnelle et nécessite l'accord de l'enseignant ou du documentaliste. Sont formellement interdits les clés USB baladeur MP3.

CONDITIONS D'IMPRESSION DE DOCUMENTS

- Des imprimantes, connectées au réseau pédagogique, sont à disposition dans chaque salle. Toute impression est soumise à un **travail d'analyse préalable** et impose d'avoir auparavant effectué les corrections nécessaires à l'écran afin d'éviter le gaspillage de papier et d'encre.

RESPECT DE LA LEGISLATION

- La loi relative à la **propriété intellectuelle** interdit la copie de programmes, la diffusion de documents ou le téléchargement de logiciels sans l'autorisation de leur auteur. Il est donc interdit d'apporter des programmes 'extérieurs' à l'Etablissement, de copier ceux qui y sont installés, et pour lesquels l'Institut Saint-Dominique a acquis des licences.

- Toute forme d'incursion dans les systèmes informatiques répond à une démarche de piratage, et de ce fait est illégale. Il est donc interdit de chercher à modifier les configurations des ordinateurs ou du réseau de l'Etablissement.

RESPECT DU MATERIEL

- **Le matériel informatique est fragile et onéreux.** Il faut donc le manipuler avec précaution, en respectant les consignes de connexion et de déconnexion.
- Toute espèce de (dé)branchement de périphériques est interdit, y compris pour les étudiants de l'Enseignement Supérieur.

RESPECT DES VALEURS FONDAMENTALES

- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication, en particulier l'accès à internet, à l'Institut Saint-Dominique est un **droit**, qui suppose également des **devoirs**.
- **Droit** de s'informer et de se documenter en utilisant les services multimédias.
 - **Devoir** de limiter les recherches d'informations à des fins strictement pédagogiques.
- **Droit** pour les Lycéens et les Etudiants d'utiliser en autonomie les outils informatiques mis en accès libre à condition d'en avoir fait la demande et obtenu l'accord d'un responsable de la vie scolaire ou d'un enseignant.
 - **Devoir** de ne pas monopoliser un poste lorsqu'il y a affluence.
- **Droit** de communiquer, d'échanger des correspondances en disposant du service de messagerie en ligne de l'Etablissement
 - **Devoir** d'utiliser exclusivement l'adresse créée par l'Administrateur ; de le faire à des fins strictement pédagogiques. Devoir de comprendre qu'un Etablissement scolaire n'est pas un lieu pour les dialogues en directs (chats) ou les forums de discussion (news) à finalité ludique.
- **Droit** d'accéder à certains sites (habituellement verrouillés par mesure de précaution), après entente préalable avec l'enseignant ou le documentaliste.
 - **Devoir** de ne pas visionner, stocker, diffuser ou créer des documents contraires aux valeurs de l'Etablissement : scènes de violence ou de jeux dangereux ; images, photos, vidéos sans l'autorisation des personnes représentées ou de l'auteur du média ; attaques personnelles portant atteinte à la dignité d'une personne ou d'une fonction.

RESPECT DE LA PRESENTE CHARTE INFORMATIQUE

- Font **autorité** : l'Administrateur réseau qui veille au bon fonctionnement du réseau et qui peut, à tout moment, visionner et éditer le journal des connexions internet d'un utilisateur ; le documentaliste qui veille au bon usage du réseau CDI ; les professeurs-ressources qui veillent au bon usage des espaces informatisés de l'Institut Saint-Dominique.
- Le **non-respect** de tel ou tel aspect de la Charte informatique entraîne des sanctions proportionnelles à la gravité de la faute, allant de la fermeture temporaire ou définitive du compte, à l'exclusion du CDI ou des salles informatiques, ou la prise de sanctions prévues par l'Etablissement pouvant aller jusqu'au Conseil de discipline et à des poursuites civiles et pénales conformément aux textes en vigueur (articles 323-1 à 323-7 du Code Pénal).

Signature de l'élève
précédée de la mention
'Lu et approuvé'

Signature des Parents et/ou des responsables légaux
précédée de la mention 'Lu et approuvé'